Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212202683-20260423-REPRESCLECT-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Membres en exercice : 15
Membres ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation 16/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUCA

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la mairie de Ruca, sous la présidence de Monsieur Dominique PERCHE, Maire.
Etaient présents : Dominique PERCHE. Claude LAYEC. Louis-Claude GICQUEL. Mathieu FAVREL. Pierrick CARFANTAN. Véronique LE BIDEAU. Lydia GIRARD. Cécile RUELLAN. Karine CHANTOISEL. Rodolphe GROUAZEL. Céline LEGENDRE. Pascal HINGANT. Denis HAMON. Julie BERTHELOT.
Était absente : Vanessa DARCOURT
A été nommé secrétaire de séance : Julie BERTHELOT.

OBJET : DINAN AGGLOMERATION : DESIGNATION DES CONSEILLERS AU SEIN DE LA CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance obligatoire créée au sein de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre réalisant des transferts de compétences.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges liées aux compétences transférées par les communes membres à la communauté d'agglomération. Ses travaux constituent le fondement du calcul des attributions de compensation versées ou reçues par chaque commune membre.

La CLECT est composée de membres de chacun des conseils municipaux des communes membres, désignés par ces derniers.

Il appartient donc au Conseil municipal de désigner ses représentants titulaire et suppléant appelés à siéger au sein de la CLECT de Dinan Agglomération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212202683-20260423-REPRESCLECT-DE

Vu la délibération n°CA-2026-061 en date du 9 avril 2026, adoptée par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant :

- **Créer** la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre Dinan Agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat.

- **Attribuer** un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre de l'agglomération, soit 64 membres titulaires et 64 membres suppléants.

- **Fixer** la date de réception des délibérations des communes procédant à la désignation de leurs représentants au sein de la CLECT au 19 juin 2026 au plus tard, par mail à assemblees@dinan-agglomeration.fr .

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :**
    - **Conseiller titulaire : Claude LAYEC**
    - **Conseiller suppléant : Dominique PERCHE**

FAIT A RUCA LES AN, MOIS ET JOUR SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

